

## **RESOLUTION EPS ISABELLE-DE-MONTOLIEU DU 19 DECEMBRE 2022**

**A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier**

**A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli**

**Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle,  
M. Borloz**

**A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources  
humaines, Mme Gorrite**

Le mardi 13 décembre 2022, un vaste mouvement a rassemblé de nombreuses et nombreux salarié·e·s des services publics vaudois en faveur d'une pleine indexation des salaires pour répondre à l'inflation. A cette occasion, notre établissement a marqué une pause prolongée et participé largement à la manifestation qui a réuni 2000 personnes à Lausanne. Ce lundi 19 décembre, à la suite d'autres établissements, notre école est en grève.

L'indice des prix à la consommation IPC du mois d'octobre 2022 calculé par l'OFS est à 3%. Il ne suffit pas, dans les faits, à refléter le renchérissement effectif. En effet, il ne prend pas en compte, par exemple, les primes d'assurance maladie qui, elles, prennent l'ascenseur. La décision du Conseil d'État d'une indexation à 1,4% et d'une prime unique réservée à certaines et certains ne répond en rien à la demande du personnel pour compenser la hausse des prix. Actuellement, la situation financière de l'Etat de Vaud, avec une fortune de 5,3 mrds (24H du 4 novembre), permettrait largement de préserver le salaire réel de ses salarié·e·s, comme l'ont fait de nombreuses autres collectivités publiques. La colère continue de monter. Les syndicats SSP, SUD et FSF exigent l'ouverture de négociations et le versement de la pleine indexation. En faisant la sourde oreille, le Conseil d'État témoigne de son mépris envers l'ensemble de la fonction publique.

**Cette situation est inacceptable, c'est pourquoi les salarié·e·s de l'Établissement primaire et secondaire Isabelle-de-Montolieu en grève demandent :**

- **que le Conseil d'État ouvre des négociations dans les plus brefs délais.**
- **que les salaires du secteur public et parapublic soient indexés au minimum selon l'IPC du mois d'octobre 2022 comme prévu par la Loi sur le personnel.**

**A cette fin, ils et elles ont voté une nouvelle journée de grève pour le lundi 23 janvier 2023 et appellent les faitières syndicales à proposer le calendrier de la suite de la mobilisation.**

Lausanne, le 19 décembre 2022.

Copies : FSF, SUD et SSP